

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

L'an deux mille vingt, le 10 Septembre 2020 à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Guillaume le Caroff de Rostrenen, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
35	4

Date de la convocation
4 Septembre 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 21/09/2020

et publication le 21/09/2020

PRESENTS : Sandra le Nouvel — Eléonore Kogler – Fabienne Perrot – Evelyne Minier – Alain Cupcic – Sylvien Steunou - Marie-Claude Le Tanno-Guégan – Marjorie Bert – Evelyne Aslanoff – Rollande le Borgne – Hervé Gicquel – Martine Bou-Anich – Pierrick Pustoc'h - Bernard Rohou – Vincent Coëtmeur – Magalie Corgnec – Alain Guéguen – Bernadette Le Boëdec – Rémy le Vot - Julie Cloarec – Delphine Cochennecc – Raymond Géléoc – Christophe Jagu – Guillaume Robic – Nolwenn Burlot - Catherine Boudiaf – Guy Lagadec – Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Georges Galardon – Jacques Troël – Claude Bernard – Fabrice Even – Eric Bréhin – Guy Le Foll –

Madame Gaël Pédron donne procuration à Madame Delphine Cochennecc
Monsieur Raoul Riou donne procuration à Madame Sandra Le Nouvel
Monsieur Jérôme Lejart donne procuration à Madame Evelyne Minier
Monsieur Thierry Troël donne procuration à Madame Eléonore Kogler

**Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité
Du service public de prévention des déchets ménagers et assimilés.
Année 2019**

La Présidente expose que le Décret N°2000-404 du 11 mai 2000, modifié le 31 décembre 2015 par le décret n° 2015-1825, impose la présentation au Conseil Communautaire d'un rapport annuel sur la qualité et le prix de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Dans ce cadre réglementaire, la Présidente invite le Conseil Communautaire à prendre connaissance du document réalisé.

Le Conseil Communautaire,
A l'unanimité des votants,

Donne acte à la Présidente de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de prévention des déchets ménagers et assimilés réalisé en application du décret N°2000-404 du 11 mai 2000 et du décret n° 2015-1825 du 31 décembre 2015.

La Présidente de la CCKB,

Sandra LE NOUVEL

